



Avis public

Modalités de publication en vertu du règlement n° 2020-385 TNO

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU' :

En vertu de l'article 148.0.1, du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a établi, par voie de résolution numéro 12715-10-2025 TNO et déposé un avis de modification du calendrier, à la séance du 10 mars 2026, le calendrier de ces séances ordinaires pour l'année 2026, lesquelles auront lieu au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, à 19 h 15, et aux jours suivants :

En janvier, aucune séance

Mardi 10 février

Mardi 10 mars

~~Mardi 7 avril~~ – **Lundi 13 avril**

Mardi 12 mai

Mardi 9 juin

Mardi 7 juillet

En août, aucune séance

~~Mardi 8 septembre~~ – **Mardi 15 septembre**

Mardi 13 octobre

Mercredi 25 novembre

Mardi 8 décembre

DONNÉ À SAINTÉ-ANNE-DES-MONTS, CE DOUXIÈME JOUR DE MARS DEUX-MILLE-VINGT-SIX

La directrice générale et greffière-trésorière,




Maryse Létourneau

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en l'affichant sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie, le 16 mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16 mars 2026.



Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière